



Lettre d'information n°105 janvier 2022



[Cliquez ici pour voir la video](#)

CHAMBÉRY & AIX-LES-BAINS

L'équipe de rédacteurs de la lettre mensuelle d'information pour les Associations UFC-Que choisir de Chambéry et d'Aix les Bains vous présente ses vœux pour un excellente année 2022, année sans aucun doute riche dans le domaine qui est le notre : le consumérisme.

En effet, nous avons tous en tête que durant ce premier semestre, nous connaissons à la fois une présidence française du Conseil européen et une élection présidentielle, deux occasions pour nous consommateurs de faire connaître nos préoccupations et nos besoins.

Dans ce contexte, nous avons donc choisi de vous proposer une « lettre extraordinaire », plus tournée vers les sujets qui restent devant nous que vers les traditionnelles informations d'actualité.

Affichage environnemental des produits alimentaires

L'idée est dans l'air depuis une dizaine d'années, mais elle s'est concrétisée dans deux lois de 2020 et 2021, après avoir été prônée par la convention citoyenne. Le principe est plébiscité, mais sa mise en œuvre voit se confronter chercheurs, représentants d'intérêts économiques, et ONG, [surtout dans le domaine de l'alimentation](#). Dans ce secteur, le risque est grand qu'on arrive à un affichage environnemental qui privilégie « par construction » les produits industriels issus de pratiques intensives (les œufs bio moins bien notés que les œufs de poules élevées en batterie). L'UFC Que choisir s'est donc mobilisée, avec une dizaine d'autres ONG, pour promouvoir un dispositif plus représentatif du véritable impact environnemental de nos aliments : [le planetscore](#). Après une phase de modélisation, le gouvernement arbitra fin 2022.

Affichage nutritionnel des produits alimentaires (nutriscore)

S'il y a bien un sujet qui n'est pas neuf, c'est bien celui-ci puisque le nutriscore est promu par notre association depuis 2015. [Ce classement coloriel](#) a maintenant trouvé sa place en France (vous le voyez de plus en plus sur l'emballage de produits alimentaires) et est en passe de la trouver au niveau européen. Mais on assiste aujourd'hui à un retour en force des lobbies agro-alimentaires qui s'appuient sur l'affirmation que de « bons produits traditionnels » ne peuvent pas être mal notés ; et ces lobbies sont maintenant appuyés par le gouvernement italien qui lance [une véritable croisade contre le nutriscore](#) (regardez la qualité nutritionnelle des principaux produits d'exportation italiens...). L'information du consommateur sur la qualité nutritionnelle n'est donc pas encore acquise.

Assurance emprunteur (suite)

Voilà un autre sujet qui avance ... à un train de sénateur. En effet, notre « pavé dans la mare » date d'août 2013. [Notre étude](#) montrait en effet que ce marché de l'assurance obligatoire pour les emprunteurs immobiliers était plus qu'intéressant pour les banques, avec une captation du marché, une marge de plus de 40 % (70 % chez les jeunes), et des contrats truffés de clauses abusives. Huit ans et de nombreuses batailles judiciaires plus tard, nous sommes en passe d'obtenir que cette assurance soit, comme les autres, résiliable à tout moment. [L'assemblée nationale](#) vient de le voter. Il reste à passer l'obstacle du Sénat en 2022, ce qui ne sera sans doute pas une simple formalité.

Lorsque les OGM reviennent par la fenêtre

2022 sera l'année des [NBT \(nouvelles techniques de sélection\)](#), nouvelle catégorie d'OGM dont les mutations se font à l'intérieur d'une même espèce ou entre espèces qui peuvent se croiser

naturellement. La Cour de justice de l'UE avait considéré en 2018 qu'ils devaient être soumis à la réglementation générale des OGM. Les promoteurs de cette technique (dont bien entendu les semenciers) demandent donc que la réglementation soit modifiée pour leur laisser le champ libre : [La commission européenne et le gouvernement français](#) y sont favorables (pour J. Denormandie, nous sommes à l'aube d'une troisième révolution agricole). Mais les opposants n'ont pas dit leur dernier mot.

L'eau va-t-elle rester un bien commun ?

L'affaire devrait être entendue : [depuis la directive cadre sur l'eau](#) de 2000 et les lois françaises de transcription, l'eau est un bien commun qu'il convient de gérer dans le cadre de programmes cadres (en France les SDAGE et SAGE) pour permettre la satisfaction des différents besoins (dont la conservation des équilibres naturels). Mais les perspectives de dérèglement climatique rebattent les cartes et l'eau (surtout de qualité) devient un bien potentiellement rare que certains intérêts aimeraient bien s'approprié plus largement. Coté agriculture, la profession profite de la présence d'un ministre particulièrement compréhensif pour pousser ses pions et demander une part plus forte de la ressource pour l'irrigation, avec bien entendu des financements publics abondants. C'est l'objet de ce qu'on appelle « le Varenne agricole de l'eau » dont les conclusions sont attendues début 2022. Aucune surprise par contre [sur leur contenu](#) puisque les organisations demandeuses ont seules été invitées à la « concertation ». Quelques contentieux judiciaires sont donc prévisibles.

Et l'eau en Savoie ?

La Savoie est a priori préservée des conflits d'usage liés à l'eau, dans la mesure où celle-ci est abondante. Mais la demande croissante en irrigation peut rebattre les cartes. Une première illustration est celle de [la retenue d'eau de la Motte Servolex](#), construite par la collectivité et aux frais du contribuable/consommateur. Si tout va bien, la redevance payée par les irrigants permettra d'atteindre l'équilibre financier dans ... 300 ans. Deux autres retenues du même type sont prévues. Mais la privatisation de l'eau peut prendre des chemins plus inattendus, tel le projet d'atoll artificiel au milieu du lac du Bourget. La mobilisation de plusieurs associations, emmenées par [FNE Savoie](#), a permis de faire capoter le projet. Jusqu'à la prochaine alerte ?

Pour mieux savoir ce que nous achetons : Notre application sur smartphone

Les produits que nous achetons tous les jours sont-ils dangereux pour notre santé ? C'est la question à laquelle [notre application QuelProduit](#) permet de répondre, du moins pour les produits alimentaires transformés, les cosmétiques, et les produits ménagers. En 2021, cette application est devenue pleinement opérationnelle, aussi bien dans sa partie logicielle que dans sa base de données. Mais elle ne progressera encore en 2022 qu'avec votre aide puisqu'elle est « collaborative » : si vous trouvez un produit non référencé, vous pouvez le signaler et fournir les premières informations sur celui-ci.

L'énergie de demain

Nous avons tous en tête l'objectif de la « neutralité carbone » en 2050. Certes, mais comment y parvenir ? Comment réduire le gaspillage énergétique que constitue le chauffage des bâtiments ? Quel type d'énergie favoriser ou proscrire ([le nucléaire](#) pourrait devenir une énergie verte) ? Quelle réalité pour « [les déplacements doux](#) » au-delà du succès d'estime ? Comment taxer l'énergie et le carbone ? Le sujet sera sur la table de l'Union européenne en 2022 avec des directives d'application du « [paquet climat](#) », mais aussi au niveau national, en particulier avec la [résorption de nombreux « effets collatéraux »](#) des mesures prises en 2021. Malheureusement, ces négociations semblent oublier que la meilleure énergie ... est celle que l'on n'utilise pas.

La fin du Far-West pour les places de marché

Peu d'entre nous sont capables d'acheter directement sur un site tchèque, chinois, ou thaïlandais. Mais par la magie des places de marché (market place) nous accédons aux vendeurs du monde entier. Seul problème, le gestionnaire du site considère qu'il n'est responsable de rien puisqu'il fait simplement de « la mise en relation ». [Si la commande se passe mal](#), vous n'avez aucun recours réel, et ce d'autant plus que nombre de procureurs classent systématiquement sans suite les plaintes concernant des vendeurs étrangers. Il faut donc changer les règles et responsabiliser les gestionnaires de places de marché. Le règlement « [Digital Services Act](#) » en cours de négociation à Bruxelles, devrait permettre en 2022 de boucher quelques trous de la raquette, si le jeu des lobbies ne le dénature pas.

Trouvez d'autres informations sur nos sites internet : [A Chambéry](#) ou à [Aix-les-Bains](#)